EFECTIS France
Espace Technologique Bâtiment Explorer
Route de l'Orme des Merisiers
91190 SAINT-AUBIN | FRANCE

PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 Novembre 2002

N° EFR-25-000393
Valable 5 ans à compter du 16 juin 2025

Demandeur	MERMET SAS 58 chemin du Mont Maurin 38630 LES AVENIERES VEYRINS THUELLIN France
SIREN	693620577
Référence commerciale	ACOUSTIS® 50 M-SCREEN 1 M-SCREEN 3 M-SCREEN 5 SCREEN VISION 1 SCREEN VISION 3 SCREEN VISION 5 SCREEN VISION 10
Description sommaire fournie par le demandeur	Toile composée de 36% de fil de verre et de 64% d'enduction PVC ignifugé dans la masse.
Masse surfacique fournie par le demandeur	350 à 440 g/m²
Épaisseur fournie par le demandeur	0,40 à 0,50 mm
Coloris	Tous coloris
Utilisation	Store pour protection solaire - Application intérieure

Nature des essais :

- **NF P 92-507 (2004) :** Sécurité contre l'incendie - Bâtiment - Matériaux d'aménagement - Classement selon leur réaction au feu
- **NF P 92-503 (1995) :** Essais de réaction au feu des matériaux - Essai au brûleur électrique applicable aux matériaux souples

Classement :

M1

Valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE

Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : Non limitée à priori

*Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais **n°EFR-25-000393-BE** du 20 juin 2025.*

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.433-3 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.
Efectis France est agréé pour les essais de réaction au feu selon l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 5 février 1959.

Nota. - Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

Saint-Aubin, le 20 juin 2025

X Laure BARBIER

Chargé d'affaires
Signé par : Laure BARBIER

X Lise RODIER

Superviseur
Signé par : Lise RODIER

Nota. - Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.